

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCE

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 4 juillet 2018, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) :

Ordonnance relative à l'autorisation de garde de chevaux dans le cadre du spectacle Odysséo de Cavalia sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (12)

Cette ordonnance prévoit les conditions de garde pour la période du 25 juillet au 14 octobre 2018. Elle entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 10 juillet 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat